



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 37515

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur le maintien des griefs contre la France lors de sa comparution devant la Cour de justice de Bruxelles, le 1er decembre 1987, parmi lesquels la capture des grives aux gluaux, mode de chasse traditionnel pratique dans le departement du Vaucluse. La pratique de cette activite, telle qu'elle a ete reglementee, le 1er septembre 1987, repond tout a fait aux conditions de derogation prevues par la directive de 1979 puisque les prelevements qui en resultent sont particulierement selectifs, peu eleves et strictement controles. Cette directive a ete interpretee abusivement et exclut, sans aucune raison biologique serieuse, cette chasse traditionnelle qui fait partie integrante du patrimoine culturel provençal. Il lui demande d'inviter le Gouvernement français a renegocier la directive de 1979.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre delegue charge de l'environnement est conscient de ce que les chasses traditionnelles, qui appartiennent a notre patrimoine, ont un impact negligeable sur la faune. Il estime que leur exercice, compte tenu des regles qui leur sont imposees et qui sont de nature a donner toutes garanties a cet egard, est conforme a l'esprit comme a la lettre de la directive communautaire sur la conservation des oiseaux. Tel n'est pas le point de vue de la commission des communautes qui a assigne notre pays devant la Cour de justice des communautes. Si une condamnation contre la France devait etre prononcee, le Gouvernement devrait necessairement en tenir compte, mais y verrait la preuve de la necessite d'une meilleure adaptation du texte de la directive, adaptation qu'il s'attacherait alors a promouvoir.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37515

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 959

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1659